

Date de convocation :
03.04.2025

En exercice : 10

Présents : 7

Votants : 7

L'an deux mille vingt-cinq et le dix avril le Conseil Municipal de la Commune de MONTNER régulièrement convoqué le trois avril, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du conseil Municipal, sous la présidence de M. Daniel BARBARO

Sont présents : *BARBARO Daniel, LAGDER Djamila, Bruno GUILLEMIN, GARRIGUES Stéphanie, Maximilien ANGLADE, , BURBLIS Cécile, Marie Anne MARTINEZ*

Absents : *Christian CASENOVE, Théo BARBARO, CROSBY Daniel*

Madame Stéphanie GARRIGUES est désignée secrétaire de séance

N° 14-2025

Objet : Vote du budget primitif 2025

Le Conseil Municipal est appelé à voter le budget 2025, dont le détail est communiqué aux élus,

Équilibré en recettes comme en dépenses à 452 709.37 € en section de fonctionnement

Et à 490 478.88 € en section d'investissement.

En tenant compte de l'affectation des résultats et de la reprise des crédits à reporter de la gestion 2024.

Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2025

Ainsi fait et délibéré le 10.04.2025

Le Maire,
Daniel BARBARO



AGEDI Dépôt Préfecture de PERPIGNAN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 11/04/2025 066-216601187-20250410-DE_2025_014-DE